

## ARRÊTÉ NO 33-00-2019

### **ARRÊT CONCERNANT LA DÉSIGNATION ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

**En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, L.R.N.-B., 2014, c.102, le conseil municipal de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :**

#### **Mise en application**

1. Les zones indiquées à l'annexe « A » du présent arrêté sont désignées comme zone d'amélioration des affaires.

#### **Abrogation**

2. L'arrêté numéro 81 de la Ville de Tracadie intitulé « Un arrêté municipal pour désigner et établir une zone d'amélioration des affaires à l'intérieur de la Ville de Tracadie conformément à l'article 2 de la Loi sur les zones d'amélioration des affaires » ainsi que tous ses amendements est, par la présente, abrogé.

#### **Adoption**

3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (Par son titre)

Le 25 novembre 2019

DEUXIÈME LECTURE (Par son titre)

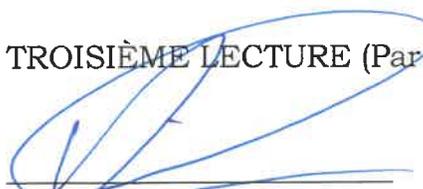
Le 25 novembre 2019

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ

Le 9 décembre 2019

TROISIÈME LECTURE (Par son titre et adoption)

Le 9 décembre 2019

  
Denis Losier, Maire

  
Joey Thibodeau, Greffier municipal



# ANNEXE « A »

